

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 17 juin 2022

Point 7c à l'ordre du jour

Délibération n° 2022-23

Autorisant la Directrice générale à renouveler et à signer le marché ayant pour objet la « Stratégie média, achat d'espace publicitaire et partenariats médias pour les campagnes de communication de l'Etat » dans le cadre du groupement « Achat d'espace » (GAE), coordonné par le Service d'information du gouvernement ».

Vu l'article R.1413-12 du Code de la santé publique ;

Vu la délibération n°2016-08 du conseil d'administration du 19 octobre 2016 relative à l'adoption des seuils de compétence du conseil d'administration concernant les contrats, marchés publics, concours et subventions ;

Le conseil d'administration de Santé publique France,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1° - Autorise la Directrice générale de Santé publique France à renouveler et à signer le marché ayant pour objet la « Stratégie média, achat d'espace publicitaire et partenariats médias pour les campagnes de communication de l'Etat » dans le cadre du groupement « Achat d'espace » (GAE), coordonné par le Service d'information du gouvernement.

Article 2° - La Directrice générale est chargée de la mise en œuvre de la présente délibération.

Signé

Délibération rendue exécutoire
le : 07 juillet 2022

Jean-Jacques COIPLÉ
Président du Conseil d'administration par intérim